

## **DEL 04.04.2014-035 : Finistère ingénierie assistance – désignation des délégués**

Le conseil général du Finistère a décidé à l'occasion de sa séance plénière de janvier 2014, de créer un établissement public à caractère administratif (EPA) d'appui à l'ingénierie locale essentiellement en phase pré-opérationnelle. L'assemblée générale constitutive de cet EPA s'est tenue à Quimper le 7 mars 2014. La commune de Bannalec est un membre fondateur de cet établissement.

L'établissement a été nommé Finistère ingénierie assistance. Il assistera les collectivités locales, maîtres d'ouvrage, en mettant à disposition des compétences techniques et juridiques. Il s'agira d'analyser et comprendre leurs besoins pour les aider à définir leurs projets. Son appui se situera essentiellement en phase pré-opérationnelle :

- Aide à la définition des besoins, orientations d'opportunité, de faisabilité
- Identification des procédures, des intervenants possibles, des financements envisageables
- Aide à la rédaction de cahiers des charges
- ...

Il revient au conseil municipal de désigner le représentant titulaire de la commune de Bannalec au sein de cet établissement ainsi que son suppléant.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Désigne** M Yves André comme représentant titulaire au sein de Finistère ingénierie assistance et M Guy Le Sergent comme suppléant

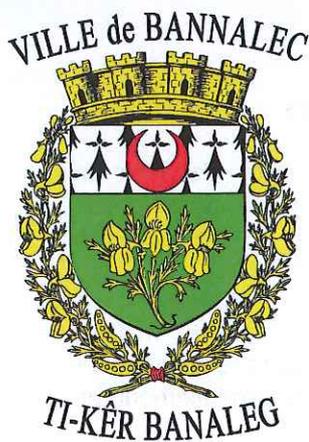
**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
  
Yves ANDRE.

*(The signature is written over a circular official stamp of the commune of Bannalec, Finistère.)*

REÇU à la PREFECTURE  
du FINISTERE le  
11 AVR. 2014



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, , Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TÈRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

M. Marcel JAMBOU, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ, (arrivé en cours de séance),  
Mme Martine PRIMA excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,  
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Jérôme LEMAIRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.